



KINGDOM OF BELGIUM

Royaume de Belgique

Intervention de S.E. Monsieur Philippe Kridelka, Ambassadeur,
Représentant Permanent de la Belgique auprès des Nations Unies

À la

Seizième session de la Conférence des Etats Parties à la
Convention relative aux droits des personnes handicapées

New York, 13 juin 2023

Monsieur le Président,

La réalisation des droits des personnes en situation de handicap ne s'arrête pas à la ratification de la Convention. Elle nécessite une approche structurée de la mise en œuvre par les États signataires et une vigilance permanente.

Pour y répondre, le gouvernement fédéral belge a élaboré un plan d'action en 145 mesures, dans lequel chaque membre du gouvernement a précisé comment il prendrait en compte la dimension du handicap durant la législature. Ce plan se fonde sur les recommandations du comité des Nations unies sur les droits des personnes en situation de handicap, ainsi que sur les observations du mécanisme indépendant et des organisations représentatives des personnes en situation de handicap. L'élaboration et le suivi du plan sont supervisés par le point focal pour la Convention, comme mentionné à l'article 33.

En plus, au niveau régional un plan wallon accessibilité, ainsi qu'un plan bruxellois de handistreaming ont été approuvés l'année passée. Je voudrais également mentionner ici l'initiative de la communauté flamande visant à développer les connaissances nécessaires pour traduire les principes de la désinstitutionalisation dans la pratique par le biais d'un lieu de travail académique de quatre ans. Ensemble avec l'investissement dans le financement personnalisé cela renforce l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Monsieur le Président,

Nous vivons dans un monde complexe dans lequel la protection efficace des droits humains et l'amélioration progressive de l'inclusion des personnes en situation de handicap exigent une

coopération non seulement entre les différents domaines politiques, mais aussi entre les différents niveaux de pouvoir.

En tant que pays fédéral, la Belgique accorde une attention particulière à la question de la coordination entre niveaux de pouvoir. C'est pourquoi une consultation ministérielle interfédérale structurelle sur le handicap, réunissant tous les ministres compétents, a été lancée en 2022. Afin de mieux coordonner les actions des autorités compétentes, une stratégie interfédérale en matière de handicap a été adoptée en mai 2023. Cette stratégie encadre les différentes actions et plans développés pour la mise en œuvre de la Convention. Une priorité d'action élevée concerne l'amélioration de la collecte de données chiffrées et de statistiques.

Monsieur le Président,

La Belgique se réjouit que la première table ronde aborde le thème de la santé sexuelle et reproductive. Il est nécessaire de continuer à accorder une attention particulière à la lutte contre les tabous et les stéréotypes entourant la vie sexuelle des personnes en situation de handicap et à la prévention de la violence fondée sur le genre qui touche majoritairement les femmes et les jeunes.

L'accent mis sur la digitalisation est également bienvenu. Nous devons veiller à saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies sans créer de nouveaux obstacles.

Je vous remercie.